

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 42 promulguant le décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions de certains emplois supprimés du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Ministère des relations avec les Etats associés.

n° 42

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 517 du 25 mai 1951 promulguant les décrets : 1° N° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'Outre-Mer ; 2° N° 51-467 du 24 avril 1951 fixant les traitements applicables aux administrateurs de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué, en Côte Française des Somalis, le décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Ministère des relations avec les Etats associés (J.O.R.F. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.